

Compte rendu de la visite avec Nathalie Crépin,
architecte au parc national de Cévennes, et Sébastien, technicien du patrimoine,
Le 8 janvier 2021 , à l'église d'Elze

Les demandes de subventions possibles au parc sont:

- l'aide à la toiture en lauzes plafonnée à 10000 euros
- la subvention patrimoine vernaculaire (intitulé de la subvention) plafonnée à 5000 euros

L'aide à la toiture est essentiellement dédiée à la zone cœur du parc, il y a peu de chance que cela nous concerne, sauf s'il reste des sous.

Normalement, les demandes de subventions ne concerne pas les édifices religieux, sauf s'il y a un projet de territoire. Il est important pour la demande de subvention de mettre en avant ce projet associatif de lieu de rassemblement, ce contexte territorial d'animation du village...

De mettre en avant également l'arrêté de péril qui donne une priorité au dossier.

Le fait qu'il y ait des cofinancements de la mairie, de la fondation du patrimoine, de l'Europe... est un atout pour que les subventions soient accordées.

Une demande de subvention peut être faite chaque année.

La prochaine commission pour la subvention du parc est en mai. Le dossier doit être rendu avant début avril. Il semblerait plus cohérent de proposer le dossier de subvention vernaculaire. La réponse est assez rapide.

Les subventions sont débloquées sur facture acquittées. Il peut parfois y avoir des avances.

Il faut fournir une déclaration de travaux, des devis d'entreprises et remplir le dossier disponible sur le site du parc.

Les subventions du parc et du patrimoine sont versées uniquement s'il y a un travail qualitatif qui maintient une cohérence de valorise le patrimoine : Pour les toits, il y a peu de chance que des tuiles soient financées. Il faudrait que le toit soit refait en lauzes. (En l'occurrence, en ce qui concerne la toiture des bas cotés qui sont entièrement à refaire).

Le prix des lauzes neuves s'élèvent au minimum à 150 euros le m² , mais en moyenne c'est plutôt autour de 200, 250 euros le m².

C'est l'architecte des bâtiments de France qui signe les dossiers de la fondation du patrimoine. Pour eux c'est le bâtiment le plus important, pour le parc c'est le projet de territoire le plus important. On ne mettra donc pas l'accent sur les mêmes choses en montant les dossiers de subventions.

Pour les subventions de l'Europe,
on peut se renseigner sur les commissions des GAL.
Voir le GAL Cévennes?

Les dossiers peuvent être faits au nom de l'association ou de la mairie. Si c'est l'association qui porte les subventions, il faut une convention entre l'association et la mairie.

Avis technique sur le bâtiment :

L'édifice devait être enduit pour protéger l'usure de la pierre. Les fissures sont des fissures lavées. Le défaut de toiture fait que les murs ont pris l'eau, et les maçonneries ont été vidées de leur liant. La maçonnerie étant très serrées et avec peu de liant fait que l'édifice est resté solide. Pour contre-venter le bâtiment suite à la chute des arches, il aurait fallu mettre des tirants au pied des arches.

Le chaînage en béton qui a été réalisé lors de la première restauration n'est pas très satisfaisant au niveau patrimonial, mais c'était une solution de maçon classique, qui a pu sauvegarder l'édifice malgré tout et empêcher que ça s'ouvre par le haut. Cependant, cela n'aurait pas empêché que ça bouge par le bas, ce qui ne semble pas être le cas. Cela rassure Nathalie sur le fait qu'il n'y ait pas de glissement de terrain. Elle est plutôt agréablement surprise par rapport à ce qu'elle a lu de l'expertise qui paraissait plus alarmiste. Sur la clé de voûte de la porte d'entrée, il faudrait remplir à la chaux l'espace au dessus de la clé. Pour les arches des bas côtés, il est proposé de faire un coulis d'injection à la chaux (par au dessus), afin de recréer du liant entre les maçonneries.

Pour ce qui est du clocher, il n'y a pas d'urgence, il faudrait au minimum enlever les végétaux et remettre du liant entre les maçonneries. A questionner s'il est nécessaire de le démonter pour le redresser. Il faudrait revoir la fixation de la cloche.

Si un jour le toit principal est refait en lauze, la charpente semble suffisamment solide pour accueillir les lauzes.

Propositions de travaux à réaliser :

Nous avons exposé le projet de Chap'Elze en 2 phases (une protection provisoire d'urgences sur les bas côtés, puis une étude et réalisation définitive plus tard). L'avis de Nathalie Crépin est que ce projet engagerait des frais et du temps inutile, préférant la pose de chenaux provisoires sur le toit de la nef, qui resteront efficaces tout le long des chantiers, et de faire directement les travaux définitifs pour les toits des bas côtés.

Proposition de Nathalie Crépin en (plus ou moins) trois grandes étapes:

1ère étape:

- Faire des témoins en plâtre gros au niveau des fissures (ou témoins en plastiques).
Des habitants seraient prêts à les réaliser, à discuter avec la mairie?

- Mettre des chéneaux provisoires pour évacuer l'eau du toit principal vers l'avant en attendant que les toits des bas côtés soient restaurés. (Les glisser sous les lauzes)
A faire réaliser par une entreprise.

2ème étape: (pour laquelle les premières demandes de subvention pourraient être faites)

- Mettre des tirants au niveau de chaque arches, à hauteur du bas des arches (Pierre réalisera un croquis pour préciser l'endroit indiqué)

- Démontez simultanément les toits des bas cotés afin que l'équilibre global de l'édifice soit respecté (parfois les voûtes peuvent bouger quand on enlève la charge au dessus)
- Une fois les toits démontés, bien souffler les voûtes et faire un coulis d'injection à la chaux dans les maçonneries, après avoir fait un coffrage temporaire sous les voûtes.
- Refaire les toits des bas côtés (probablement en lauze afin de garder la qualité du patrimoine et d'avoir droit aux subventions).

Du côté jardin, le toit de bas côté inclut la surface couvrante de la sacristie.

3ème étape:

Après vérification que les témoins n'ont pas bougé:

- remaçonner les fissures à la chaux.
- réaliser un enduit de finition à la chaux, notamment sur le cœur, et pourquoi pas des fresques.

Le parc des Cévennes pourrait être un soutien technique pour cette étape-là. Ils peuvent nous accompagner en nous formant sur les enduits. Certains habitants seraient motivés pour participer à la réalisation de cette étape, qui se fera une fois l'arrêter de péril levé.

Après cette rencontre, pour continuer à faire avancer les démarches, il est convenu que:

- Dominique contacte M. Diaz pour lui demander un devis sur les travaux à réaliser.
- Nanou contacte une autre entreprise pour un deuxième devis.
- Delphine et Cindy contactent le référent du Gard de la fondation du patrimoine.
- Pat contacte Patrick Malavieille, représentant patrimoine du département pour des conseils et infos sur des possibles subventions du département.
- Une petite équipe, en lien avec Nathalie Crépin, commence à monter le dossier de subvention pour le parc des Cévennes.

Compte rendu réalisé par Amélie et Cindy pour l'association Chap'Elze

07 87 05 72 41

toutvabiensepasser@gmail.com